

Le 14 juin 2017

## Compte-rendu CAP Locales Cadres A, B, et C des 6 et 14 juin 2017 Règlement intérieur et Affectation ESI Versailles

Le 6 juin 2017 devaient se tenir les 3 CAPL pour l'adoption d'un nouveau règlement intérieur, décidé arbitrairement par le directeur de la DGFIP.

Nous vous en avons déjà parlé pour le règlement intérieur du CTL et vous avez massivement signé notre pétition intersyndicale. Merci encore à tous pour votre soutien.

*Alors, pourquoi en faire encore état? Un éclairage de contexte nous paraît opportun sur ce point.*

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont les instances dédiées à la **défense des agents, dans le respect des règles de gestion** (si imparfaites soient-elles, ces règles ont le mérite d'exister !) et nous devons veiller à ce qu'elles soient respectées dans l'intérêt de tous.

**Ce nouveau règlement, décidé à mi-mandat, est avant tout une atteinte à vos droits.**

Réduire les droits de vos représentants, en limitant les temps de préparation des titulaires et l'expression des suppléants... c'est réduire leur possibilité de pouvoir correctement vous défendre.

Au niveau local, les CAPL s'occupent du mouvement local, des recours sur l'entretien professionnel et des promotions par liste d'aptitude de C en B et B en A.

**Réduire les temps de préparation et l'expression des suppléants,**

- **C'est tenter de vous priver de conseil à la rédaction pour vos mutations et recours,**
- **C'est tenter de limiter le temps de préparation des dossiers et nous empêcher de veiller au respect des règles de gestion,**
- **C'est la volonté de limiter les débats en instance tant sur la forme que sur le fond !**

*Solidaires Finances Publiques et CGT ont décidé de boycotter ces CAPL en 1ère convocation du 6 juin 2017.*

**Une semaine plus tard,**

Le 14 juin 2017, les 3 CAPL portant sur l'adoption de ce nouveau règlement intérieur, limitant l'exercice syndical et par conséquent votre défense individuelle, se sont tenues.

**Force est de constater que lorsque la Direction Générale décide de nier le dialogue social et l'intérêt de la défense individuelle de ses agents, le directeur de la DISI Paris Normandie n'écoute plus vos représentants locaux, il exécute les ordres.**

Ainsi, notre directeur n'accorde plus qu'une seule demi-journée, en tout et pour-tout, à vos élu(e)s : avant la tenue d'une CAPL pour préparer la défense de vos intérêts que ce soit pour un recours sur votre entretien professionnel, une mutation locale, ou une demande de promotion par liste d'aptitude **ET** pour le compte-rendu.

**Au delà des attaques ainsi faites, on constate une fois de plus qu'il n'y a pas de « petites économies » lorsqu'il s'agit des personnels :**

- *les élus titulaires ne seront pas remboursés des frais liés à la préparation des instances hors de leur résidence. Le travail effectué par les élus est un travail collectif . On voit tout de suite les difficultés engendrées par la géographie des DISI.*
- *vos élus suppléants » ne seront plus remboursés par l'administration lors de leurs déplacements pour la préparation et la tenue de ces CAPL !*

A notre demande d'inverser titulaires et suppléants quand ces derniers sont sur des sites éloignés afin qu'ils soient remboursés de leur frais, une seule réponse, ce n'est pas prévu.

### **Le changement de règles en cours de mandat est à sens unique.**

Les représentants de Solidaires Finances Publiques réitèrent leur demande de chiffrage du coût réel des déplacements des représentants des personnels, maintes fois réclamé les années précédentes suite à la mise en place des DISI et toujours sans réponse.

Eh bien, notre DISI ne veut pas communiquer sur le sujet. Il nous invite à nous rapprocher de la direction générale.

Notre directeur a fait remonter, par le biais de la messagerie, nos revendications et notre pétition (que vous avez massivement signées) au DSSI.

Face à nos arguments tant légaux que sur la qualité du dialogue social, la direction locale a campé sur ses positions tentant de se dédouaner en se bornant à appliquer les consignes nationales.

**RASSUREZ-VOUS, SOLIDAIRES Finances Publiques et l'ensemble de ses élu(e)s** continueront à vous écouter, vous conseiller et vous défendre pour l'ensemble de vos actes de gestion :

- **rédaction de vos demandes de mutations locales et nationales ;**
- **lecture de vos compte-rendus d'entretien professionnel et aide au recours,**
- **défense de vos dossiers pour les listes d'aptitude,..**

De plus, par sa représentativité dans toutes les instances locales et nationales, votre dossier sera suivi et défendu à tous les niveaux !!!

### **Résultat du Vote « adoption du règlement intérieur » :**

CAPL n°1 (inspecteurs) Solidaires Finances Publiques, CGT, FO : Vote unanime CONTRE

CAPL n°2 (contrôleurs) Solidaires Finances Publiques, CGT : CONTRE. Aucun élu de FO présent à cette CAPL.

CAPL n°3 (agents) Solidaires Finances Publiques et CGT) : CONTRE.

Malgré les restrictions imposées par la direction, pour vous, rien ne change, **NOUS SOMMES ET SERONS toujours disponibles. N'HESITEZ pas à nous CONTACTER !**

### **Affectation ESI Versailles**

En plus de l'adoption du règlement intérieur, notre directeur soumettait à notre avis la nouvelle affectation des agents suite à la fusion des ESI de Versailles au 01/07/2017.

La modification est purement administrative. Au préalable, chaque établissement avait son code SAGES. Pour des raisons pratiques, le code SAGES de l'ESI Versailles Chantiers est conservé.

Des perturbations sont à craindre dans les premiers jours de juillet (habilitation MADHRAS, valideur AGORA, ....).

Espérons que nous ne serons pas dans la même situation que nos collègues de Caen. Depuis plusieurs mois, certains agents ont des feuilles de paie avec ESI d'Orléans comme nom d'établissement. C'est en cours de résolution. Devinez à qui la faute ? A l'informatique !!!!!

### **Résultat du Vote**

CAPL n°1 (inspecteurs) Solidaires Finances Publiques, CGT, FO : Vote unanime CONTRE

CAPL n°2 (contrôleurs) Solidaires Finances Publiques, CGT : CONTRE. Aucun élu de FO présent à cette CAPL.

CAPL n°3 (agents) Solidaires Finances Publiques et CGT : CONTRE.

Les représentants Solidaires Finances Publiques précisent qu'ils ne sont pas CONTRE le nouveau libellé de l'ESI, mais rappellent à nouveau **le non respect des engagements pris à la création des DISI** (assurant le maintien de tous les établissements informatiques).

Le directeur profite de cette CAPL pour présenter la réorganisation de la DISI

## Départs et arrivées des cadres des ESI et DISI

### DISI

- départs : Jean-Marc Aouadj (IDIV) fin d'année 2017  
Sandrine Lely (A) au 1/09/2017
- arrivée : Nathalie Leray-Beyris (IDIV) au 1/09/2017 (condition de vie au travail et assistante de prévention pour ESI Versailles, Nanterre, Orléans et CID rattachées)  
Aldo d'Aversa (AFIPA) au 1/07/2017

### Orléans :

- arrivée : Karen Mercier (chef d'ESI) fin août 2017  
Pascale Augu (IDIV) au 1/09/2017

### Versailles :

- départs : Béatrice Collet (chef d'ESI) au 1/09/2017  
Aldo d'Aversa (chef d'ESI) au 1/07/2017
- arrivée : Nathalie Dognon (chef d'ESI) au 1/07/2017

### Rouen Jean Moulin :

- départ : Richard Bouyer (IDIV) au 1/09/2017
- arrivée : Rachel Defrain (IDIV) au 1/09/2017

### Nanterre

- arrivées : Magali Clément (chef d'ESI) au 3/07/2017  
Sandrine Lely (IDIV) au 1/09/2017 (temps partagé avec le pilotage de la DISI)

L'AFIPA de la DISI (Aldo d'Aversa) encadrera le service ressources humaines et budget. M. Lefebvre sera son adjoint.

## Information générale à destination des agents du 54 rue des Chantiers à Versailles (DISI et ESI) :

Suite à une coupure d'eau par la société des eaux, jeudi 15/06 de 8h30 à 17h sur le site du 54 rue des Chantiers, le directeur de la DISI a décidé :

- de fermer la cantine
- une autorisation d'absence sera accordée aux agents pour la journée
- un service minimum sera effectué, par demi-journée, pour le SIL (1 ou 2 agents), l'exploitation et l'AT (3 ou 4 personnes) avec le PUV Tours.

Pour les agents assurant la continuité du service, ces derniers badgeront. Ils bénéficieront aussi d'une journée d'autorisation d'absence qu'ils prendront à leur convenance.

Solidaire Finances Publiques interroge le directeur sur les mesures prévues en ce qui concerne les agents qui seront présents sur site, car même réduites les équipes présentes seront soumises aux difficultés liées à la coupure d'eau.

En outre, y a-t-il une nécessité impérieuse à maintenir une présence à l'AT compte tenu de l'existence du PUV avec Tours ?

Notre directeur, répond qu'en tant qu'AT référente nous nous devons d'être présents.

Preuve est ainsi faite que le PUV n'a pas les effets escomptés pour les personnels.

Force est de constater qu'une fois de plus, les avantages du PUV mis en avant par la direction générale ne relevaient que d'un argumentaire destiné uniquement à promouvoir les réformes. Ce dont nous n'étions pas dupes !!!

Par ailleurs, en l'absence d'eau, les représentants de Solidaires Finances Publiques s'interrogent sur les mesures à prendre en cas d'incendie, avec des agents dans les locaux.

Notre directeur **suppose** que c'est prévu avec les pompiers et le service des eaux.

Croisons les doigts pour que tout se passe sans soucis.

### **Questions diverses**

- Il est signalé une modification concernant les réservations de billets de train. Dorénavant, les billets ne peuvent plus être échangés sans frais.  
Si besoin, l'administration remboursera le supplément sur présentation du justificatif.
- Demande d'aménagement des horaires à l'ESI d'Orléans suite aux travaux de climatisation durant l'été : le directeur ne s'oppose pas à des aménagements d'horaires. Il précise tout de même qu'il faut une concertation avec les agents. Il rappelle la nécessité de continuité de service. Pour cela, une organisation doit être envisagée service par service. Un point sera fait avec le chef d'ESI par intérim. Des ventilateurs ont été achetés et fournis.
- Problème de l'ascenseur à Orléans : l'ascenseur, pourtant neuf, n'est toujours pas mis en service. Cela devient urgent. Tous les agents (CQIF et EXPL), dont des personnes à mobilité réduite, ont rejoint le 1<sup>er</sup> étage.
- Parking d'Orléans en vue de l'arrivée du service CSP/SFACT : création de 12 places supplémentaires financées par moitié par la DRFIP et la DISI. 16 places seront attribuées au CSP/SFACT de la DRFIP45. Les autres (73 places) seront pour les agents de l'ESI.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques en CAP locales :

| <b><u>Titulaires :</u></b> |                     |                             | <b><u>Suppléants :</u></b> |                             |
|----------------------------|---------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>CAPL 1</b>              | Jean-Luc DEBON      | (ESI Caen)                  | Marie-France FORNAY        | (ESI Versailles)            |
| <b>CAPL 2</b>              | Carole BAILLY       | (ESI Orléans)               | Agnès GLASSMANN            | (ESI Versailles)            |
|                            | Blandine DEYDIER    | (ESI Versailles)            | Laurent LESCA              | (ESI Nanterre – CID Vanves) |
|                            | Isabelle PHILIPPOT  | (ESI Versailles)            | Gilles DEBRACH             | (ESI Nanterre – CID Vanves) |
|                            | Isabelle TROUILLARD | (ESI Orléans)               | Rachel MONDAMERT           | (ESI Orléans)               |
| <b>CAPL 3</b>              | Céline GIRAUD       | (ESI Orléans)               | Catherine CHAUVOT          | (ESI Versailles)            |
|                            | Alexandre CASTRO    | (ESI Nanterre – CID Vanves) |                            |                             |